



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le FRANÇAISE

ID : 077-217704949-20240926-DELIB2024\_042-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  16/09/2024
Date d'affichage  26/09/2024
Nombre de conseillers :  En exercice.....23  Présents.....13  Votants.....21
Réf : 2024-046  Objet : <b>CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A LA MEDIATHEQUE</b>  Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 26/09/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 26/09/2024  Le Maire,  A. MOMON

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

**Etaient présents(es) :** Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Gerty EMBOULÉ, Elisabeth FRONTIN, Geneviève DARGNAT et Nassima VIGUIER

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration :**

Nicolas POUZET pouvoir à Josiane PACHOLSKI  
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN  
Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE  
Brigitte GOUYON pouvoir à Valérie BOCQUEL  
Clément ROCU pouvoir à Sébastien DERREUMAUX  
Olivier BEUDAERT à Daniel PIGNOT  
Hermann TYNDAL à Eric SAINT SEBASTIEN

**Absent(s) :**

Alain GUYONNET et Sébastien PELLERIN

Secrétaire de séance : Michel DOYEN

Réf : 2024-046- CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A LA MEDIATHEQUE

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Entendu Monsieur le Maire,

- Exposer la nécessité de créer un emploi permanent en raison du recrutement d'une nouvelle responsable de la Médiathèque de Vernou-la Celle,
- Proposer au Conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, un emploi permanent de Responsable du service culturel, relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, afin d'accueillir cet agent par voie de mutation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de Responsable du service culturel à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024. La dépense correspondante sera inscrite au budget.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 26 septembre 2024

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Michel DOYEN

